

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 avril 2006
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5427^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
à New York, le jeudi 27 avril 2006, à 10 h 40**

À l'issue de la séance, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal, conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil :

« À sa 5427^e séance, tenue à huis clos le 27 avril 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Côte d'Ivoire".

Conformément à la décision prise à la 5426^e séance, le Président, avec l'assentiment du Conseil, et agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire de celui-ci, a invité le Premier Ministre ivoirien, S. E. M. Charles Konan Banny.

Les membres du Conseil et S. E. M. Banny ont eu un échange de vues. »

